

OUA/CSTR - SAFGRAD

Bibliothèque UA/SAIC
01 BP. 1783 Ouagadougou CI
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98
Burkina Faso

OPERATIONNALISATION DU RESEAU SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE EN AFRIQUE (RESPAD/SAFSN) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CCD)

« Stratégies et activités envisagées par l'OUA-CSTR/SAFGRAD en tant que
institution focale du RESPAD/SAFSN) »

Rapport Définitif

Octobre 2000

1601

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL

II. PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL ET INSTITUTIONS MEMBRES POTENTIELS DU RESPAD/SAFSN

- 2.1. Les objectifs du PAR pour l'Afrique 5
- 2.2. Les institutions et organisations membres potentiels du RESPAD/SAFSN) 6

III. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DU RESEAU

- 3.1. La stratégie..... 9
- 3.2. La structuration du réseau..... 11

IV. ACTIVITES PRIORITAIRES

- 4.1. Les activités préparatoires 13
- 4.2. Les activités de fonctionnement du réseau 15

IV. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

V. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

- ANNEXES..... 24

Bibliothèque UA/SAFGKAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 00 - 71/31 - 15 - 98
Burkina Faso

I. CONTEXTE GENERAL

1. La convention des nations unies de lutte contre la désertification (CCD) a été adoptée le 17 Juin 1994 à Paris et ouverte à la signature en Octobre de la même année. Son entrée en vigueur date du 26 Décembre 1996.

Conformément aux dispositions prévues en la matière, notamment les articles 4, 6, 8 et 9 de l'annexe I de la convention, les pays africains prenaient l'engagement d'adopter la lutte contre la désertification et/ou l'atténuation des effets de la sécheresse en tant que stratégie centrale d'éradication de la pauvreté. La manifestation de cette volonté était l'élaboration de programmes d'action nationaux (PAN) qui seraient les résultantes de tous les processus de formulation des politiques nationales de développement.

L'élaboration des PAN a suivi une démarche participative qui a impliqué tous les acteurs (gouvernement, ONG, populations locales,...).

2. Dans le souci d'harmonisation et de coordination de la mise en œuvre des actions, les pays africains devaient également coopérer pour l'élaboration de programmes d'action sous-régionaux, en confiant à des institutions sous-régionales la responsabilité d'agir comme points focaux pour les activités préparatoires et la coordination de la mise en œuvre des actions conformément à l'article 10 de l'annexe I de la convention.

Ces programmes sous-régionaux (selon les dispositions de l'article 11 de l'annexe I) devraient se focaliser sur des actions dont le niveau régional constitue l'endroit idéal pour les aborder. C'est à ce titre que le programme sous-régional pour l'Afrique de l'ouest a été élaboré par exemple.

La même philosophie et démarche devait guider l'élaboration du programme d'action régional (PAR) conformément aux dispositions de l'article 13 de l'annexe I de la convention.

3. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAR, plusieurs discussions eurent lieu au cours d'ateliers thématiques et aboutirent à la définition de réseaux, dont le réseau sur les systèmes de production agricole durable en Afrique (Sustainable Agricultural Farming System Network - SAFSN). Dans sa philosophie, le réseau est conçu comme un environnement mettant ensemble les institutions, les organisations et les autres partenaires concernés pour des concertations, coordination et harmonisation effectives des politiques et stratégies dans le contexte du PAR pour l'Afrique. Composé d'institutions spécialisées de recherche et de développement, de représentants de la société civile (plus particulièrement les ONG actives dans la lutte contre la désertification), les partenaires de la coopération, le réseau aura pour principaux rôles : (i) l'organisation de rencontres du réseau, d'ateliers/séminaires, de revues de programmes, de publication et de dissémination de résultats entre les membres (activités à conduire en collaboration avec l'unité de coordination régionale), (ii) soutien aux pays africains pour la localisation des données et d'informations relatives au domaine du réseau, (iii) en tant que point de transit des informations fournies à ses membres, servir de base centrales d'informations thématiques, (iv) promouvoir l'utilisation d'outils modernes de communication (internet, pages web,...) en vue de faciliter les échanges d'information entre les membres du réseau, (v) contribuer autant que possible au renforcement des capacités à tous les niveaux.

4. Lors du forum ministériel africain du PAR en septembre 1999, l'OUA/CSTR-SAFGRAD a été retenu pour abriter le secrétariat du point focal du RESPAD/SAFSN.

Le présent document présente la stratégie et les activités envisagées par l'OUA/CSTR-SAFGRAD en tant que institution focale du RESPAD/SAFSN dans le contexte du programme d'action régionale de lutte contre la désertification en Afrique.

II. PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL ET INSTITUTIONS MEMBRES POTENTIELS DU RESPAD/SAFSN

2.1. Les objectifs du PAR pour l'Afrique

5. Conformément aux dispositions de l'article 11 de la convention, les programmes d'action régionaux (PAR) tout comme les programmes d'action sous-régionaux (PASR) ont pour objet d'harmoniser, de compléter et de rendre plus efficace la mise en œuvre des programmes d'action nationaux.

L'objectif global du PAR est donc de doter le continent africain d'une stratégie d'harmonisation, d'appui et de coordination des activités et questions qu'il est préférable d'aborder au niveau régional.

6. Les objectifs spécifiques tels que énoncés dans l'article 13 de l'annexe I de la convention sont : (i) le développement de la coopération régionale et de la coordination des PASR pour parvenir à un consensus régional sur les principaux domaines d'action, (ii) la promotion du renforcement des capacités dans le cadre des activités qu'il est préférable de mener au niveau régional, (iii) la recherche avec la communauté internationale de solutions aux problèmes économiques et sociaux mondiaux qui ont des incidences sur les zones touchées compte tenu du paragraphe 2 (b) de l'article 4 de la convention, (iv) la promotion d'échange d'informations et de techniques appropriées de savoir-faire technique et d'expériences pertinentes entre les pays concernés et sous-régions touchées d'Afrique, ainsi qu'avec d'autres régions notamment dans les domaines climatologique, météorologique, hydrologique, de mise en valeur des ressources en eau et des sources d'énergie alternatives ; la coordination des activités de recherche sous-régionales et régionales et ; la détermination de priorités régionales pour la recherche-développement, (v) la coordination des réseaux d'observation, d'évaluation systématique et d'échange d'informations, ainsi que leur intégration dans les réseaux mondiaux, (vi) la coordination et le renforcement des systèmes sous-régionaux d'alerte précoce et de plans d'urgence en cas de sécheresse.

2.2. Les institutions et organisations membres potentiels du RESPAD/SAFSN)

7. Dans le souci d'avoir une vue d'ensemble sur les acteurs en présence, une enquête globale sur les réseaux, institutions et agences souhaitant constituer des unités d'un réseau d'appui à la CCD, a été commanditée par le comité sur la science et la technologie (CST) de la conférence des parties (COP/CCD). Les résultats globaux ont été examinés et un travail d'affinement a été demandé par sous-région. En attendant la fin de cet exercice qui a débuté en septembre 1999, certaines organisations et institutions déjà identifiées peuvent constituer le noyau des membres (membres institutionnels) du RESPAD/SAFSN.

(i) Institutions de recherche et d'enseignement supérieur

- International Livestock Research Institute (ILRI), Addis Ababa (ETHIOPIA), Nairobi (KENYA)
- International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI), African Antenna, Nairobi, KENYA
- International Center for Insect Physiology and Ecology (ICIPE), Nairobi, KENYA
- Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV), Dakar SENEGAL
- International Center for Research in Agroforestry (ICRAF), Nairobi, KENYA
- Institut de Développement Economique et de Planification (IDEP), Dakar, SENEGAL
- Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD), Yaoundé, SENEGAL
- Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), Ibadan, NIGERIA
- International Crops research Institute for Semi-arid Tropics (ICRISAT) Centre Sahélien, Bamako (MALI), Niamey (NIGER)
- Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), Bouaké, COTE D'IVOIRE

- International Fertilizer Development Center (IFDC), Bureau régional, Lomé, TOGO
- International Institute for Environment and Development (IIED), London, UK
- ETC, The Netherlands
- Asian Vegetable and Development Center, Africa Regional Program (AVRDC-ARP), Arusha Tanzania (avrdc-arp@cybernet.co.tz) P.O. Box 10 Duluti, Arusha, Tel : 255-27-2548491, Fax : 255-27-2544720

(ii) Programmes et institutions africaines et internationales

- International Union for Conservation of Nature (IUCN), Gland, SWITZERLAND
- Desert Margin Program (DMP), ICRISAT Centre Sahélien, Niamey, NIGER
- Centre Régional de télédétection de Ouagadougou, BURKINA FASO
- International Population Planning Foundation (IPPF), Nairobi, KENYA
- Organisation Africaine de la Cartographie et de Télédétection (OACT), Alger, ALGERIE
- Desert Locust Control Organization in Eastern Africa (DLCO-EA), Addis Ababa, ETHIOPIA
- Regional Center for Remote Sensing and Mapping (RCMSS), Nairobi, KENYA
- Regional soil conservation unit of the Sweden International Development Authority (RSCU/SIDA), Nairobi, KENYA
- Pôle Gestion des Ressources Naturelles et Systèmes de Production (GRN/SP), Ouagadougou, BURKINA FASO
- Centre Régional pour l'Énergie Solaire (CRES), Bamako, MALI
- Centre Régional de Télédétection pour l'Afrique du Nord (CRTAN), Tunis, TUNISIE

(iii) Institutions sous-régionales et régionales de coordination, Partenaires de coopération

- Comité Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), Ouagadougou, BURKINA, avec AGRHYMET, Niamey (NIGER) et INSAH, Bamako (MALI)
- Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche Agricole et le Développement (CORAF/WECARD), Dakar, SENEGAL
- Intergouvernemental Authority for Drought and Development (IGAD), Djibouti, DJIBOUTI
- South African Centre for Cooperation in Agricultural research (SACCAR)
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Ouagadougou, BURKINA FASO
- Southern African Development Community (SADC), Gaborone, BOTSWANA
- Southern African Regional Commission for the Conservation and Utilization of the Soil (SARCCUS), Pretoria, SOUTH AFRICA
- Union du Magreb Arabe (UMA), Rabat, MAROC
- Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Libreville, GABON
- Dry lands Ecosystem Programme Activity Center of UNEP (DED/PAC/UNEP), Nairobi, KENYA
- United Nation Institute for Technology and Research (UNITAR)
- Food and Agriculture Organization (FAO), Rome, ITALY
- United Nation Office to Combat Desertification (UNSO), New York, USA
- Centre Régional Africain de Technologie (CRAT), Dakar, SENEGAL
- Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), Abuja, NIGERIA
- African Centre for Technology Studies (ACTS), Nairobi, KENYA
- African Deserts and Arid Lands Committee (ADALCO)
- Banque Africaine de Développement (BAD), Abidjan, COTE D'IVOIRE

Ce réseau africain est animé par OUA/CSTR-SAFGRAD qui abrite actuellement le secrétariat. Cette association dispose de sections sous-régionales (Afrique de l'Ouest et du Centre, Afrique Orientale et du Sud) et OUA-CSTR/SAFGRAD utilisera ces canaux pour assurer les tâches d'animation, de diffusion des informations en matière de système de production agricole durable (SPAD).

La mise en fonction d'une sous-section Afrique du Nord permettra de couvrir toutes les sous-régions africaines.

(ii) Stimuler l'émergence et le montage de projets pilotes intégrés novateurs de SPAD par sous-région agro-écologique à partir des priorités définies par les PAN. Ces unités pilotes serviraient de points d'ancrage pour: (a) l'évaluation de l'impact des approches intégrées en matière de lutte contre la désertification et la pauvreté, (b) des formations (chercheurs, techniciens de développement, producteurs,...) en matière de SPAD, (c) la conviction de toutes les parties (décideurs, techniciens, utilisateurs,...)

L'expérience montre également qu'il est plus facile de mobiliser les acteurs autour d'actions concrètes centrées sur leurs propres préoccupations. Elle révèle aussi que dans la plupart des situations, les acteurs ont pris l'habitude de travailler de manière sectorielle et isolée, même pour la recherche de solutions à un même problème. La promotion de SPAD dans le cadre de la CCD requiert des actions intégrées et l'approche « Projets Pilotes » novateurs vise à créer la synergie d'action entre toutes les parties (chercheurs, vulgarisateurs, producteurs,...) autour d'un même but ; l'utilisation combinée de technologies disponibles permet d'évaluer les impacts et de dégager des éléments d'aide à la prise de décision en matière de CCD.

Bien entendu que dans ce processus, OUA/CSTR-SAFGRAD gardera à l'esprit que le rôle de l'institution focale n'est pas de faire tout soi-même, mais d'activer le dialogue entre les membres et de promouvoir ainsi l'émergence de telles initiatives novatrices.

3.2. La structuration du réseau

9. Le dispositif organisationnel sera fait en tenant compte des considérations majeures suivantes : (i) un réseau n'est efficace que lorsque tous les membres sont actifs, (ii) l'action du réseau ne peut avoir d'impact en terme de circulation de l'information que lorsque la base est bien organisée et concernée par les activités menées.

Comme déjà indiqué dans la stratégie de mise en œuvre du réseau, OUA/CSTR-SAFGRAD valorisera les canaux déjà existants afin de s'assurer que les échanges d'informations touchent effectivement la base.

Sur la base de toutes ces considérations, le dispositif organisationnel suivant (Annexe 1) peut être envisagé.

10. Niveau National

L'expérience montre que beaucoup d'acteurs travaillant dans le cadre de la CCD ne se connaissent pas forcément et s'ignorent mutuellement dans bien de cas. Il est difficile de parler d'échange ou de partage d'informations et d'expériences dans de pareilles situations, même si l'élaboration des PAN a suivi un processus participatif de consultation de toutes les parties.

Ainsi, la désignation de correspondants nationaux jouant le rôle d'animateurs entre toutes les parties, de lobbying,..., trouve sa justification dans le cadre d'une meilleure organisation de la circulation de l'information. L'organisation actuelle de AAFSRET prévoit de tels animateurs nationaux, mais qui en réalité n'ont pas pu accomplir leur mission pour les raisons suivantes : (i) leur désignation s'est faite sur une base institutionnelle et non sur des critères de compétences, (ii) les moyens conséquents n'ont pas pu être mobilisés pour leur fonctionnement. Dans le cadre du RESPAD, la désignation des animateurs sera refaite sur la base de termes de référence précis ; ceux-ci proviendraient d'institutions spécialisées de recherche, de développement, de producteurs, d'ONG,...actives dans la promotion de systèmes de production agricole durable.

Ces animateurs assurent le lien avec les unités (ou cellules) nationales de coordination de la mise en œuvre des PAN, de même qu'avec les instances de coordination sous-régionales du RESPAD. Ils assurent l'organisation des activités destinées à permettre les échanges entre tous les acteurs engagés dans la promotion de systèmes de production agricole durable (réunions, forums/ateliers thématiques, visites d'échange sur les expériences novatrices de SPAD,...)

11. Niveau Sous-Régional

Ce niveau est constitué par les 3 sections (Afrique de l'Ouest et du Centre, Afrique du Nord, Afrique Orientale et du Sud) du RESPAD. A travers son bureau élu, chaque section assure les tâches d'animation et d'échange d'informations à travers des activités diverses (forums sous-régionaux, ateliers thématiques, conférences, visites d'échange,...). Ce niveau assure le lien avec l'instance globale régionale et le niveau national. Il veille particulièrement à la bonne fonctionnalité des flux d'échange d'informations avec la base (niveau national).

12. Niveau Régional

Il regroupe l'ensemble des sections et assure la coordination des flux d'échange d'informations. A travers le bureau élu, ce niveau assure les tâches d'animation et de circulation des informations à travers diverses activités telles les forums régionaux, les ateliers thématiques, les conférences.

En tant que institution focale du RESPAD, OUA/CSTR-SAFGRAD assure le secrétariat à travers la mise en place d'une cellule de coordination du RESPAD. Cette cellule comprend : un coordonnateur basé au siège et 3 correspondants chargés de coordonner les activités dans les 3 sous-régions. Les coordonnateurs seront désignés au sein d'institutions sous-régionales ou internationales membres du RESPAD, actives dans la sous-région concernée et disposant d'un minimum en terme de facilités de communication.

En tant que point focal de transit et de diffusion des informations (technologies, connaissances,...) OUA/CSTR-SAFGRAD (à travers la cellule de coordination) organise les échanges d'informations avec les membres institutionnels du réseau : (i) les institutions spécialisées de recherche et d'enseignement supérieur, (ii) les réseaux, ONG et associations, (iii) les institutions régionales et les partenaires de la coopération. Cette coopération permet à l'institution focale d'une part de disposer d'une masse critique d'informations à mettre à la disposition des pays et d'autre part de canaliser les moyens destinés au fonctionnement du réseau.

L'institution focale entretient également des relations avec l'unité de coordination régionale (UCR) pour : (i) la coordination et l'harmonisation de la mise en œuvre des actions, (ii) la coopération pour la mobilisation des fonds nécessaires au financement des activités du réseau, (iv) la formulation éventuelle de recommandations destinées aux décideurs africains.

IV. ACTIVITES PRIORITAIRES

13. En vue de l'opérationnalisation, deux catégories d'activités seront développées : (i) les activités préparatoires (phases 1 & 2) et, (ii) les activités de fonctionnement du réseau (phase 2 & 3).

4.1. Les activités préparatoires

Deux phases seront considérées.

14. Phase 1. Connaissance des institutions et organisations membres institutionnels du RESPAD

Deux activités seront développées.

Activité 1 : Inventaire des institutions et organisations

Elle consistera à l'élaboration d'une grille de collecte d'informations (cf Annexe 2) auprès des institutions membres potentiels du RESPAD. La collecte des informations se fera, soit par courrier postal, mais de préférence par courrier électronique. Il s'agira d'inventorier toutes institutions ayant un lien avec la promotion de SPAD en Afrique.

Activité 2 : Forum des acteurs

Suite au travail d'inventaire, un forum des acteurs de la promotion des systèmes de production agricole durable sera organisé sous l'égide l'institution focale. Cette rencontre permettra : (i) d'échanger sur les produits de l'inventaire et si possible de les compléter, (ii) d'asseoir un mécanisme de collecte et de capitalisation des informations relatives à la promotion de SPAD, (iii) d'échanger sur les mécanismes envisagés par OUA/CSTR-SAFGRAD en matière de partage d'informations, de même que sur les attentes des membres institutionnels vis à vis du RESPAD. A défaut de réunir tous les membres inventoriés dans l'activité 1, ce forum rassemblera un échantillon aussi représentatif que possible de ceux-ci.

15. Phase 2. Structuration du dispositif de circulation des information du RESPAD

Comme déjà signalé dans les éléments de stratégies, il s'agira de partir du réseau constitué par l'Association Africaine pour la Recherche sur les Systèmes de Production, la Vulgarisation et la Formation (AAFSRET). La tâche consistera alors d'une part au renforcement des structures d'animation à toutes les échelle, et d'autre part à la mise en place de la cellule de coordination au niveau du secrétariat du RESPAD.

Activité 1 : Renforcement des structures d'animation du réseau

Au niveau national, le travail consistera à l'élaboration de termes de référence et à la sélection des animateurs nationaux sur la base de critères de compétences et de disponibilité. Aux niveaux sous-régional et régional, il s'agit de dynamiser les structures d'animation en assurant le renouvellement des bureaux des sections. Cela se fera au travers de la convocation d'un atelier sous-régional pour chaque section et d'un forum régional.

Activité 2 : Mise en place de la cellule de coordination

La cellule de coordination est l'outil qui permet à l'institution focale d'assumer ses missions en tant que secrétariat du RESPAD. Elle comprend : (i) un coordonnateur principal et, (ii) trois correspondants sous-régionaux (un pour chacune des sous-régions). Pour le recrutement du coordonnateur, il s'agira donc d'élaborer les termes de référence, d'assurer la présélection et la sélection définitive selon les procédures officielles en la matière. L'étape préalable à la mise en place de cette cellule serait la recherche de fonds d'appui institutionnel à OUA/CSTR-SAFGRAD.

4.2. Les activités de fonctionnement du réseau

16. Phase 3. Capitalisation et valorisation des échanges de technologies et de connaissances entre les membres du réseau

Cette phase comportera deux activités principales.

Activité 1 : Etablissement d'une banque de technologies et de connaissances en SPAD et développement de canaux appropriés de dissémination au sein du réseau

L'analyse des expériences actuelles montre que des difficultés sérieuses existent en matière de circulation et de partage des connaissances même à l'échelle nationale. Le but du RESPAN/SAFSN est d'aider à la résolution de ces genres de difficultés et de permettre ainsi une synergie d'action entre les différentes parties impliquées dans la promotion de SPAD. Pour cette activité, il sera ainsi question :

- (i) D'inventorier les technologies et les connaissances diverses disponibles en matière de SPAD en vue de la création d'une banque de données actualisable périodiquement. Ce travail d'inventaire se fera auprès d'institutions spécialisées membres du RESPAD (Institutions de recherche et d'enseignement supérieur, de développement, ONG, réseaux divers, institutions de coordination,...). Une grille (cf Annexe 3) de collecte des informations sera élaborée à cet effet.
- (ii) De caractériser les cibles et leurs besoins en information
- (iii) De développer des canaux appropriés de circulation et d'échange des informations. Le développement de ces canaux se fera selon la nature de la cible (chercheurs, vulgarisateurs, producteurs,...) et du type d'information. A titre d'exemple, les moyens suivants pourraient être développés : (a) pages web, (ii) bulletin d'information, (iii) produits audio-visuels, (iv) fiches techniques,... La développement de ces outils sera également fonction de l'échelle géographique considérée ; par exemple les pages web trouveront leur pertinence à l'échelle régionale. Concernant particulièrement les chercheurs, les enseignants, ..., la création d'une revue scientifique spécialisée en SPAD sera envisagée à l'échelle régionale.

Activité 2 : Mise en place de mécanismes d'échange et d'information au sein du réseau

La structuration du dispositif d'échange d'information serait la suivante au niveau des différentes échelles :

Nationale

L'échange d'information (technologies, méthodes, autres connaissances,...) se fera au travers des mécanismes suivants : (i) conférences sur des thématiques relatives au SPAD, (ii) ateliers thématiques, (iii) visites d'échanges autour d'initiatives novatrices de SPAD. Toutes ces manifestations seront coordonnées l'animateur national et l'institution spécialisée dont il relève.

Sous-régionale

L'échange et la partage d'information à cette échelle se fera par deux mécanismes essentiels :

- (i) le forum/symposium sous-régional des membres qui a lieu une fois tous les 2 ans sur une thématique précise des SPAD,
- (ii) les discussions électroniques sur des thématiques relatives à la promotion de systèmes de production agricole durable. Quatre thématiques pourraient être retenus à titre indicatif : (a) développement agricole durable, (b) gestion des ressources naturelles, (c) systèmes de production, (d) érosion du sol et reconstitution du sol par l'atténuation des effets de la désertification. Ces discussions thématiques seront organisées une fois par an. Les produits de ces conférences électroniques seront partagés entre les différentes sous-régions.

Le but recherché à travers le forum et la discussion électronique est : (i) l'échange d'expériences, de connaissances (technologies, méthodes/approches,...), (ii) l'identification des besoins des différents membres du réseau. Les discussions électroniques visent également à initier les différents membres à l'utilisation d'outils modernes de communication (internet,...).

Régionale

Le forum ou symposium régional sera le principal mécanisme d'échange d'informations entre les membres. Il a lieu une fois tous les 4 ans et permet : (i) l'échange d'expériences entre les participants et (ii) l'harmonisation des stratégies et approches en matière de SPAD. Il permet également d'identifier les domaines thématiques de renforcement des capacités des compétences africaines en matière de SPAD.

17. En plus de ces mécanismes mises en œuvre aux différentes échelles (nationale, sous-régionale et régionale), OUA/CSTR-SAFGRAD entretient des relations quotidiennes de travail avec les organisations et institutions membres du RESPAD en vue d'assurer d'une part la capitalisation et les échanges d'informations au sein du réseau et d'autre part la coordination des activités dans le cadre de la CCD. Des consultations périodiques, une fois tous les 2 ans (sous forme de « Groupe de travail ») entre l'OUA-CSTR/SAFGRAD et ces institutions seront organisées à cet effet. Une fois sur deux, cette consultation sera organisée en marge des travaux du forum régional qui se tient une fois tous les 4 ans.

18. **Phase 4.** Développement de compétences africaines en matière de systèmes de production agricole durable

Deux principales activités seront conduites.

Activité 1 : Animation des sections sous-régionales pour le développement d'opérations pilotes novatrices de SPAD en tant que supports de formation

La préoccupation majeure ici est de monter des opérations concrètes de valorisation de technologies intégrées qui permettent d'évaluer les impacts à long terme et qui servent de points d'ancrage à la formation pratique. Quatre à six sites seront retenus par sous-région pour abriter des projets pilotes bâtis autour de technologies éprouvées disponibles.

L'identification des projets pilotes suivra la démarche suivante :

- (i) Identification des sites devant abriter les projets pilotes. Un certain nombre de critères (Annexe 4) pourraient être retenus pour la sélection des sites : (a) la répartition géographique, (b) les conditions agro-écologiques, (c) l'importance du stress environnemental, (d) les expériences antérieures ou en cours en matière de mise en œuvre de plans de lutte contre la désertification. Concernant particulièrement la répartition géographique, l'implantation de sites sera faite de manière à couvrir toutes les diversités agro-écologiques (Tableau 1).
- (ii) Identification des initiatives en cours en matière de SPAD. Une grille de collecte des informations (Annexe 5) sera élaborée à ce sujet.
- (iii) L'analyse des données collectées et la détermination de thématiques prioritaires par sous-région
- (iv) L'appel à proposition de projets dans chacune des sous-régions
- (v) La sélection définitive des projets lors de sessions de travail en marge des forums sous-régionaux. Un comité scientifique composé d'experts en SPAD fera un travail préliminaire d'évaluation et de hiérarchisation des projets à l'intérieur de chaque sous-région.

La mise en œuvre des projets sélectionnés suivra une démarche participative et de partenariat impliquant les producteurs, les vulgarisateurs, les chercheurs.

Les domaines ou thèmes retenus pour ces initiatives novatrices seront en rapport avec les priorités définies dans les PAN. Outre la formation, il est attendu que ces initiatives novatrices soient également des champs de conviction de toutes les parties (techniciens du développement, décideurs,...) sur l'impact des approches intégrées en matière de lutte contre la désertification et la pauvreté.

Tableau 1. Distribution des sites pilotes dans les régions agro-écologiques

Sous-Régions	Nombre de pays	Sous-zones agro-écologiques			
		Aride	Semi-Aride	Sub-Humide	Humide
1. Afrique du Nord	2	X	X		
2. Afrique de l'Est	2		X	X	
3. Afrique du Sud	2	X	X	X	
4. Afrique Centrale	1				X
5. Afrique de l'Ouest	4	X	X	X	X
TOTAL	12	3	4	3	2

Activité 2 : Développement de l'expertise africaine en matière de SPAD

La promotion de systèmes de production agricole durable requiert des approches intégrées faisant intervenir plusieurs disciplines. Dans le but de soutenir les actions, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques agricoles, il est primordial de développer une expertise africaine en la matière. Cela est conforme à l'esprit de l'article 16 de l'Annexe I de la convention.

Ainsi, cette activité consistera surtout à :

- (i) la création d'une banque d'experts africains en matière de SPAD. Quelques bases d'experts ont déjà été constituées par certains réseaux comme le réseau « Environnement et Développement Durable en Afrique » (REDDA). Cela constitue un point de départ intéressant pour la constitution de la banque d'experts en SPAD. Cette banque d'experts sera la plus décentralisée possible en vue de permettre sa valorisation pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des actions en matière de SPAD. Pour cela, des actions de promotion (diffusion, lobbying ...) seront entreprises par l'institution focale aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du RESPAD.
- (ii) L'organisation de formations thématiques ciblées au profit d'experts africains. Les thématiques ou domaines de formation proviendront essentiellement des forums régionaux ou sous-régionaux, des discussions électroniques,...

IV. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

19. L'opérationnalisation du RESPAD/SAFSN telle que décrite dans le chapitre III demeure liée à certaines conditions dont les principales sont :

- (i) La fonctionnalité de l'unité de coordination régionale de la CCD pour l'Afrique. L'opérationnalisation de l'UCR permettra d'assurer l'appui nécessaire d'une part à l'organisation/structuration des réseaux et d'autre part de faciliter la mobilisation des fonds à travers les mécanismes envisagés par la conférence des parties (COP/CCD).
- (ii)

- (iii) La mise en place de la cellule de coordination au sein de l'institution focale chargée de la coordination et du suivi quotidien des activités du RESPAD.
- (iv) La mobilisation effective de fonds

20. Pour ce qui concerne le fonctionnement des instances du réseau, il s'agira de dynamiser les mécanismes envisagés pour la mobilisation des fonds propres (adhésion, cotisations, sponsoring, prestations diverses,...) au sein des sections. Il s'agit là de mécanismes déjà existants dans le cadre de l'Association Africaine pour la Recherche sur les Systèmes de Production, la Vulgarisation et la Formation (AAFSRET). La dynamisation de tels mécanismes passe par la désignation des correspondant nationaux et permettrait de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des activités (animation nationale, forums, ateliers,...). Concernant les opérations pilotes, l'action de l'institution focale devrait être mise à contribution. OUA/CSTR-SAFGRAD mène déjà ce types d'opération dans les domaines de la promotion de l'agriculture durable, de la commercialisation des technologies,..., et les mêmes canaux de financement pourraient être explorés une fois les projets sélectionnés.

21. Concernant la cellule de coordination, OUA-CSTR-SAFGRAD devrait concevoir un projet d'appui institutionnel dans ce sens.

Certaines activités telles la promotion de pages web, de revues, de bulletins d'information, la gestion des banques de données (technologies, experts,...), le renforcement des capacités des compétences,..., requiert des ressources conséquentes. En plus de l'effort que fournira OUA/CSTR-SAFGRAD, les mécanismes prévus dans le cadre de la conférence des parties (COP/CCD) devraient être surtout valorisés pour la mobilisation conséquente de ressources.

V. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

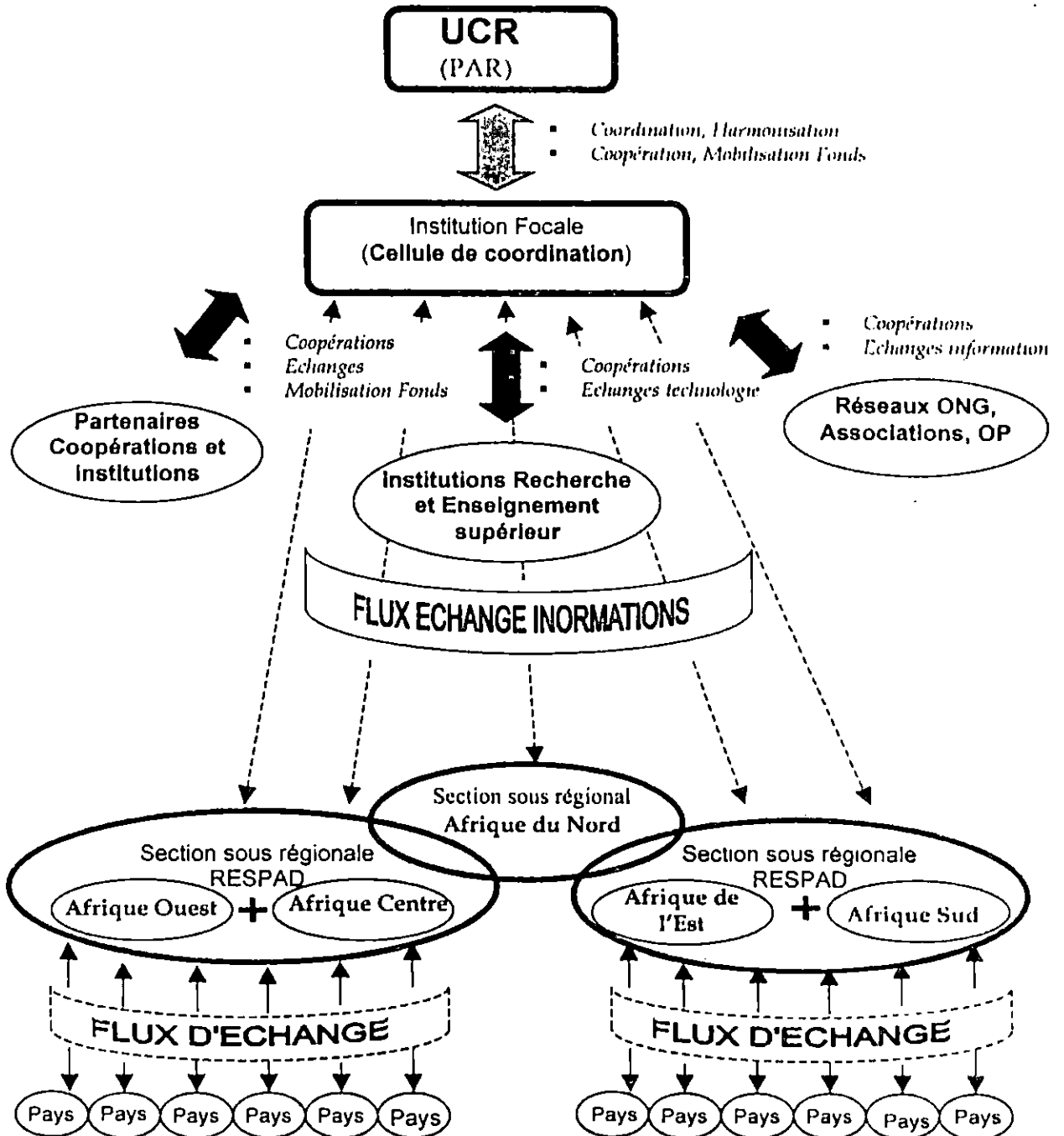
La mise en œuvre des activités du réseau se fera selon le chronogramme indicatif ci-après.

CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

	AN 2001												AN 2002											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1- Activités Préparatoires																								
— Phase 1																								
a) inventaire des institutions et organisation et organisations membres.	■																							
b) Forum des acteurs			■																					
— Phase 2																								
a) Renforcement structures RESPAD						■																		
b) Mise en place cellule de coordination	■																							
2- Activités de fonctionnement																								
— Phase 3																								
a) Banque connaissances. technologies						■																		
b) Mise en place mécanismes d'échange																								
• 1 ^{er} conférence électronique							■																	
• 1 ^{er} Forum régional																								
— Phase 4																								
a) Opérations pilotes de SPAD																								
• Sélection projets																								
• Mise en œuvre projets						■																		
b) Développement expertise en SPAD																								
• Banque des experts																								
• Formations thématiques			■																					

ANNEXES

ANNEXE 1 : STRUCTURATION DU RESEAU



**IDENTIFICATION ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS MEMBRES DU
RESEAU SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE
EN AFRIQUE (RESPAD)**



IDENTITE ET DOMAINES D'INTERVENTION

A-1 NOM INSTITUTION _____

A-2 NATURE

- Institution internationale recherche
 - Institution sous-régionale de recherche
 - Institution ou Programme de développement
 - Institution de coordination de recherche ou de développement
 - ONG de Développement
 - Institut de Formation
 - Réseau de Coordination
 - Institution de Financement
 - Programme de Développement
 - Autres _____
-

A-3 DOMAINE ACTIVITES

- Réseau / Promotion
- Développement de Politiques
- Recherche
- Mise en œuvre projets et programmes
- Vulgarisation / Dissémination technologies ou informations
- Financement
- Formation / renforcement des capacités
- Coordination / Elaboration de stratégies

Autres

A-4 ZONES D'INTERVENTION (Continents, Régions, Pays)



ACTIVITES EN LIAISON AVEC LA PROMOTION DE SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE (SPAD)

B-1 ACTIVITES EN RELATION AVEC LES SPAD

- Gestion des ressources naturelles
- Cartographie des milieux
- Système d'information géographique (SIG) et Télédétection
- Lutte contre l'érosion
- Energie renouvelable
- Gestion de la fertilité des sols
- Systèmes de production
- Météorologie
- Gestion ressources pastorales
- Agriculture durable
- Agro-écologie
- Agroforesterie
- Gestion des ressources en eau
- Gestion des terroirs
- Gestion des ressources ligneuses
- Génétique (Plantes, Animaux)
- Gestion intégrée des ennemis des cultures
- Lutte intégrée des parasites
- Autres

B-2 CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU RESPAD

- Véhicule / circulation / Dissémination des informations
- Formation / renforcement capacités
- Fourniture de technologies et de connaissances
- Financement activités
- Gestion revue, bulletin de liaison
- Animation
- Conseils
- Autres

**VOS ATTENTES VIS A VIS DU RESPAD**

C-1 ATTENTES

- Attente 1 _____

- Attente 2 _____

- Attente 3 _____

- Attente 4 _____

- Attente 5 _____

C-2 SUGGESTION EVENTUELLE D'AUTRES INSTITUTIONS DEVANT FAIRE PARTIE DU F
(Enumérez quelques institutions ou organisations que vous souhaiteriez faire partie en tant que membre du RESPAD)

- Institution / Organisation 1

* Nom _____

* Domaines d'activité _____

● Institution / Organisation 2

* Nom _____

* Domaines d'activité _____

● Institution / Organisation 3

* Nom _____

* Domaines d'activité _____

● Institution / Organisation 4

* Nom _____

* Domaines d'activité _____

● Institution / Organisation 5

* Nom _____

* Domaines d'activité _____

**INVENTAIRE CONNAISSANCES ET TECHNOLOGIES EN MATIERE DE
SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE (SPAD)**



IDENTIFICATION

A-1 Référence / code _____

A-2 Intitulé _____

A-3 Organisme / institution responsable de la connaissance ou de la technologie

A-4 Nature du besoin ou du problème ayant suscité la recherche de la connaissance ou de la technologie

- Lutte contre la déforestation
- Gestion des ligneux
- Restauration de la fertilité des sols
- Amélioration des revenus
- Stabilisation et / ou amélioration des rendements des cultures
- Lutte contre l'érosion du sol
- Amélioration des condition de vie des petits exploitants
- Adaptation du matériel végétal ou animal aux conditions du milieu (sécheresse, températures, ...)
- Amélioration de l'équilibre écologique
- Recherche de sources d'énergie renouvelables
- Lutte contre la malnutrition
- Valorisation des produits ligneux
- Autres _____



DESCRIPTION DE LA CONNAISSANCE OU DE LA TECHNOLOGIE

B-1 Décrire les caractéristiques de la connaissance ou de la technologie (joindre une page en cas de nécessité)



DESCRIPTION DE LA CONNAISSANCE OU DE LA TECHNOLOGIE

C-1 A qui est destiné la connaissance ou la technologie ?

- Petits producteurs en agriculture de subsistance
- Producteurs modernes spécialisés
- Vulgarisateurs
- Décideurs
- Autres

C-2 Champ d'application de la connaissance ou de la technologie

— **Caractéristiques socio-économiques et techniques des producteurs concernés (décrire)**

— **Systèmes de production concernés**

- Systèmes extensifs agro-pastoraux
- Systèmes intensifs vivriers
- Systèmes extensifs péri-urbains
- Systèmes d'exploitation mixte agriculture - élevage

- Systèmes pastoraux sédentaires
- Systèmes pastoraux transhumants ou nomades
- Autres

— **Régions agro-écologiques concernées**

- Milieu sub-humide (> 900 mm)
- Milieu semi-aride (500-900 mm)
- Région aride chaude (200-500 mm)
- Région désertique (< 200 mm)
- Autres _____

C-3 Autres exigences ou conditions liées à l'application de la connaissance ou la technologie (décrire)



IMPACT ATTENDU DE LA CONNAISSANCE OU DE LA TECHNOLOGIE

D-1 Impact sur le plan technique _____

D-2 Impact sur le plan socio-économique _____



REFERENCES PUBLICATIONS EN RAPPORT AVEC LA CONNAISSANCE OU LA TECHNOLOGIE

R-1 _____

R-2 _____

R-3 _____



CONTACTS

F-1 Nom & Prénoms des auteurs _____

F-2 Adresses des auteurs et des institutions (postale, tél., fax, e-mail)

ANNEXE 4. QUELQUES CRITERES DE SELECTION DES SITES

Critères	Observations
1. La distribution géographique	Ce critère permettra de prendre en compte les différentes sous-régions de l'Afrique (ex : Zones CEDEAO, SADC, UMA, EEAC,...)
2. Les conditions agro-écologiques	La prise en compte de ce critère tient compte des réalités suivantes: (i) les systèmes de production et les problèmes de dégradation de l'environnement sont spécifiques à chaque éco-système, (ii) les ressources de base de chaque écologie sont déterminantes pour la productivité agricole et la durabilité de la biodiversité. Ainsi l'implantation des projets pilotes devraient être faite de manière à couvrir toutes les diversités agro-écologiques (ex : aride, semi-aride, sub-humide, humide,...)
3. L'importance du stress environnemental	Ce critère prendra en compte les aspects qualitatifs et quantitatifs de la dégradation des ressources naturelles de base. Cela inclura l'importance de l'érosion des sols, de la perte en couverture végétale, la fréquence des sécheresses, de même que les caractéristiques climatiques enregistrées sur un long terme et du niveau de baisse de la productivité agricole.
4. Les expériences antérieures en matière de mise en œuvre de plans de lutte contre la désertification	Plusieurs pays ont développé des plans d'action nationaux de gestion de l'environnement ou de lutte contre la désertification. Malgré les difficultés certains pays ont même développé des initiatives de mise en œuvre de quelques activités concrètes sur le terrain. Cela constitue un atout favorable traduisant l'intérêt de tous les acteurs (décideurs, chercheurs, vulgarisateurs, producteurs).

**IDENTIFICATION INITIATIVES DE PROMOTION DE SYSTEME DE
PRODUCTION AGRICOLE DURABLE (SPAD)**



IDENTIFICATION DU PROJET OU PROGRAMME

A-1 Intitulé du Projet du Programme _____

A-2 Organisme de tutelle du Projet ou Programme _____

A-3 Institutions / organisations impliquées (ou ayant été impliquées) dans l'exécution

NATURE

- Recherche
- Vulgarisation
- Producteurs
- Décideurs
- Autres _____

TYPE

- Etat .
- ONG
- Privé
- Autres _____

A-4 Période d'exécution du Projet ou du Programme
de _____ à _____

A-5 Zone géographique de mise en œuvre _____

A-6 Origine des financements _____



NATURE DU PROJET OU PROGRAMME

B-1 Thèmes abordés

- Système de production
- Agriculture durable
- Agriculture écologique
- Foresterie
- Agroforesterie
- Sylviculture
- Lutte contre l'érosion
- Valorisation des déchets

- Agropastoralisme
- Intégration Agriculture - Elevage
- Pisciculture
- Agrosylvo - pastoralisme
- Socio - économie
- Agriculture
- Autres _____

B-2 Objectif du projet

- Simulation
- Recherche
- Valorisation des résultats de recherche
- Expérimentation
- Adaptation de technologies
- Vulgarisation (Transfert)
- Diagnostic

- Dissémination
- Formation
- Evaluation
- Autres _____

B-3 Technologies valorisées (utilisées, validées ou développées)

● Technologie 1 (décrire) _____

● Technologie 2 (décrire) _____

- Technologie 3 (décrire) _____

- Technologie 4 (décrire) _____

- Technologie 5 (décrire) _____

B-4 Connaissances valorisées ou trouvées

- Connaissance 1 _____

- Connaissance 2 _____

- Connaissance 3 _____

B-5 Liens avec les activités définies dans votre plan d'action national (PAN) de lutte contre la désertification

- A quel(s) axe(s) d'intervention du PAN se rapporte le Projet ou Programme ?

B-6 Résultats attendus (ou qui étaient visés) par le Projet

- Réduction de la pauvreté
- Lutte contre la désertification
- Restauration des capacités de production du sol
- Amélioration des revenus
- Amélioration équilibre écologique
- Amélioration conditions de vie des petits exploitants
- Stabilisation et /ou Amélioration des rendements de culture
- Lutte contre la malnutrition
- Autres _____

B-7 Disciplines impliquées (ou ayant été impliquées) dans l'exécution

- Agronomie
 Zootechnie
 Sociologie
 Agropédologie
 Anthropologie

- Foresterie
 Agroforesterie
 Biotechnologie
 Nutrition
 Autres _____



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

C-1 Résultats ou enseignements clés

- Résultat 1 _____

- Résultat 2 _____

- Résultat 3 _____

- Résultat 4 _____

- Résultat 5 _____

C-2 Impacts perceptibles du projet ou programme

- Impact 1 _____

- Impact 2 _____

- Impact 3 _____

- Impact 4 _____

- Impact 5 _____

C-3 Perspectives

Quels thèmes particuliers des systèmes de productions agricoles durables nécessiteraient d'être abordés dans le futur? (tenant compte des enseignements du présent projet ou programme) (5 thèmes au maximum)

- Thème 1 _____

- Thème 2 _____

- Thème 3 _____

- Thème 4 _____

- Thème 5 _____

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

2000

OPERATIONNALISATION DU
RESEAU SUR LES SYSTEMES DE
PRODUCTION AGRICOLE DURABLE
EN AFRIQUE (RESPAD/SAFSN)
DANS LECADRE DE LA
CONVENTION DE LUTTE CONTRE
LA DESERTIFICATION (CCD)

AU-SAFGRAD

AU-SAFGRAD

<http://archives.au.int/handle/123456789/1815>

Downloaded from African Union Common Repository